L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

ÉNAP

"d'hier à demain"

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

F12F23

L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

ENAP "d'hier à demain"

Avant propos de
M. Patrick Mounaud,
Directeur de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

L'ÉNAP en histoires

Les étapes de la création d'une grande école de formation

Les premières écoles Pénitentiaires
L'école de Fresnes
Une école en Alsace
Le domaine de Plessis-le-Comte
Et l'École d'administration Pénitentiaire ouvre ses portes...
"Les ministres sont tous passés à l'ÉNAP..."
La réorganisation de l'ÉNAP

Fiches pédagogiques : les réformes de textes en discours

La réforme Amor
La réforme de 1975
Discours de Robert Badinter - ÉNAP - 1981

Fiches biographiques

Marcel Vesse
Pierre Campinchi
Jean-Claude Herenguel

L'ÉNAP en thèmes

Des locaux en évolution

De constructions en inaugurations
Les sites de Juvisy-sur-Orge et Savigny-sur-Orge

Le personnel : souvenirs et identité

Une école, un personnel...
L'ouverture

Les formations

La formation du personnel de surveillance
La formation des élèves directeurs
La formation du personnel d'insertion et de probation
La formation du personnel administratif et technique
La formation continue

Avant-propos

L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire est installée depuis plus de trois décennies à l'ombre du plus grand centre pénitentiaire d'Europe à Fleury-Mérogis. C'est dans ce cadre qu'elle s'est forgée une réelle identité. Impliquée initialement dans le domaine de la formation continue qui est, depuis, largement partagé avec les directions régionales des services pénitentiaires, elle s'est très rapidement consacrée au développement de la formation initiale. Les 26 000 fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire ont ainsi, à quelques exceptions près, bénéficié d'un temps de formation à l'ÉNAP.

Son implantation à Agen sera, sans aucun doute l'une des opérations de délocalisation les mieux réussies parmi celles décidées par le gouvernement dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire. L'ensemble des personnels pénitentiaires est sociologiquement plus attaché à une installation dans un environnement universitaire d'une ville moyenne de province qu'à un maintien des locaux dans la grande banlieue parisienne. Les personnels permanents de l'école ont, quant à eux, été nombreux à adhérer au projet de déménagement. Enfin, le développement des nouveaux moyens et supports de communication devrait très vite limiter les aspects contraignants d'une position géographique de l'école moins centrale sur le territoire national.

A l'occasion de cette grande mutation, l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire confirme et renforce sa volonté de former dans un seul lieu l'ensemble des personnels pénitentiaires. Cette orientation originale devrait garantir une cohésion toujours plus forte dans l'organisation et la gestion des établissements et services. C'est un atout indéniable pour mener un travail en partenariat, lequel est devenu le mode de fonctionnement quotidien des établissements et services pénitentiaires.

Le temps que nous partageons dans ce livre avec tous ceux qui ont fait grandir cette école nous conduit à mieux apprécier les enjeux de la nouvelle étape que nous franchissons aujourd'hui. Je tiens, au nom de l'ensemble des personnels actuels de l'école, à rendre hommage à leur action et à les assurer que nous souhaitons la poursuivre avec fidélité, dévouement et conviction.

Fleury-Mérogis, le 19 juin 2000
Patrick Mounaud

Introduction

"Il est significatif que lorsque j'entends parler aux personnels pénitentiaires de leur mission et de leur condition, ce soit dans le cadre de l'ÉNAP, parce que l'école est toujours un lieu privilégié de communication, l'école est ouverte au-delà du présent sur l'avenir"[1]. L'alliance opérée par Robert Badinter entre la mission du personnel pénitentiaire et son lieu de formation n'est pas anodine. L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire est perçue non pas seulement comme le creuset d'un apprentissage professionnel, mais également comme le lieu privilégié où s'élabore la réflexion sur le rôle même de ce personnel. Rôle sous-tendu de savoir-faire aussi bien que d'éthique individuelle et collective, tant la fonction pénitentiaire mobilise une dimension humaine, resocialisante, associée à la nécessaire protection de la société.
Garder et réinsérer, veiller à l'exécution de la peine tout en préparant le retour à la liberté, telle est la mission confiée au service public pénitentiaire et à ses agents. Telle est la difficile mission à laquelle l'ÉNAP prépare les fonctionnaires, personnels de surveillance, conseillers d'insertion et de probation, directeurs, personnels administratifs et techniques, en formation initiale et continue, depuis plus de trente-six ans.

D'abord nommée ÉFPAP (École de Formation des Personnels de l'Administration Pénitentiaire), installée dans des Villages Vacances Famille en Alsace (à Albé puis à Obernai), l'école devient l'ÉAP (École d'administration pénitentiaire) en occupant à partir de 1965 les locaux d'un ancien Centre de jeunes détenus, construit sur le site de Plessis-le-Comte, à Fleury-Mérogis.

Rebaptisée ÉNAP (École Nationale d'Administration Pénitentiaire) suite à l'arrêté du 20 juillet 1977, régissant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, l'école bénéficie de mesures de modernisation décidées par l'Administration Pénitentiaire à l'aube des années 1990.

1- Robert Badinter, discours prononcé à L'ÉNAP, 16 juin 1983. AN, 950423 0003.

En 1989, la création du Conseil national de la formation permet une redéfinition de certains programmes. Parallèlement, un référentiel emploi-formation est élaboré à partir de 1992 afin d'assurer une meilleure adéquation entre les missions et les moyens. Ainsi l'Administration Pénitentiaire conçoit-elle la formation comme un enjeu majeur de sa modernisation, décidant de réorganiser l'ÉNAP afin qu'une nouvelle structure, alliée à la délocalisation de l'école à Agen, permette à cette dernière de mettre en œuvre une politique d'ouverture et de prospective au service des élèves et des missions de service public qu'ils auront à remplir.

"L'école est ouverte au-delà du présent sur l'avenir", de sorte que, forte de sa mémoire, l'ÉNAP devienne un véritable laboratoire social et scientifique susceptible d'anticiper et de préparer l'évolution du monde pénitentiaire.

Le présent ouvrage se propose d'évoquer cette mémoire, à l'occasion des manifestations qui accompagnent la délocalisation de l'école à Agen.
Loin de prétendre à l'exhaustivité, la démarche entreprise tend à rendre hommage aux efforts conjugués et constants des toutes celles et ceux qui ont contribué à la création, au fonctionnement et à l'évolution de l'ÉNAP, tant il est vrai que l'école actuelle est le fruit du travail et des enthousiasmes et de toutes les personnes qui ont collaboré, à quelque niveau que ce soit, à la formation de milliers de fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire.

Unis, au-delà des ans, par cette difficile et noble tâche, souhaitons que les personnels de l'ÉNAP, de même que les anciens élèves et tous ceux qui portent intérêt autant au passé qu'à l'avenir de l'école prennent plaisir à parcourir ces pages, reflets de cette riche mémoire.

Les premières écoles pénitentiaires

Sphère politique et sociale

An	Date	Evénement
1871	mars-mai	La Commune de Paris
1873	octobre	Echec des tentatives de restauration monarchique
1875		Vote des lois constitutionnelles (IIIe République)
1878		Pasteur invente le principe des vaccins
1882		Lois Jules Ferry sur l'enseignement primaire
1892	nov.	Loi sur le travail des enfants et des femmes
1905	avril	constitution de la SFIO
	déc.	Loi de séparation des Eglises et de l'Etat
1906	juillet	Loi établissant le repos hebdomadaire
	octobre	ministère Clémenceau
1909	juillet	Ministère Briand
1914	3 août	Déclaration de guerre de l'Allemagne à la France
1918	11 nov.	Armistice
1919		Traité de Versailles
1919	avril	Loi instituant la journée de huit heures
1929		Début de la crise économique mondiale
1936	mai	Elections législatives : victoire Front populaire
	juin	Vote des lois "sociales" (congé payés...)
1939	3 sept.	L'Angleterre et la France déclarent la guerre à l'Allemagne
1940	mai-juin	Bataille de France
	18 juin	Appel du Général de Gaulle
	juillet	Installation du gouvernement français à Vichy (Pétain)

Souhaitée dès la Libération par Paul Amor, directeur de l'Administration Pénitentiaire, la création d'une école de formation du personnel pénitentiaire n'est cependant pas une idée nouvelle[1]. Dès 1869, une circulaire du ministère de l'Intérieur, dont dépendent alors les prisons, en préconise l'ouverture. Des écoles de gardiens locales s'organisent dans certains établissements pénitentiaires, mais il faut attendre un arrêté datant du 19 août 1893 pour que ces écoles élémentaires soient rendues obligatoires dans chaque maison centrale, chaque pénitencier agricole et dans les prisons de grand effectif. A la même date, un autre arrêté crée l'École Pénitentiaire supérieure, installée dans les locaux de la prison de la Santé, à Paris.

Destinée aux gardiens issus des écoles élémentaires, mais accessible à tous par le biais d'une interrogation, l'École Pénitentiaire supérieure prépare les gardiens aux examens de commis, de gardien-chef ou de gardien commis greffier. La scolarité dure six mois, à raison de quatre heures de cours par jour, six jours par semaine. L'enseignement de l'anthropométrie (quatre heures par semaine) y est assuré par le docteur Alphonse Bertillon, créateur de l'anthropométrie judiciaire et chef du Service de l'Identification à la Préfecture de police.

Soutenue par M. Duflos, directeur de l'Administration Pénitentiaire entre 1893 et 1901, l'École Pénitentiaire supérieure de la Santé pâtit de son départ. Son budget amputé, elle disparaît en 1907, alors que les écoles élémentaires de gardiens périclitent également.

1- A ce sujet, voir C. Carlier, "Un siècle de formation des agents de l'Administration Pénitentiaire (de la fin du IIe Empire aux dernières années de la IVe République", conférence donnée en décembre 1993, et M. Vesse, "Le personnel pénitentiaire et sa formation", Revue pénitentiaire et de droit pénal, n°4, octobre-décembre 1976, p.767-799.

École Pénitentiaire Supérieure de Fresnes.

Il faut attendre 1927 et une nouvelle volonté personnelle pour que soit ouverte une nouvelle école. Monsieur Mouton, directeur des Affaires criminelles, des Grâces et de l'Administration Pénitentiaire, crée par arrêté du 26 juillet 1927 l'École Pénitentiaire supérieure de Fresnes. Réservée aux gradés, elle prépare les premiers surveillants et les surveillants commis greffiers au concours de surveillant-chef. Aux travaux pratiques (services du greffe, de l'économat, de l'anthropométrie) de la matinée succèdent cours et conférences, l'après-midi, durant les six mois que dure la scolarité.

En raison de nouvelles difficultés financières, alors qu'un nombre suffisant de surveillants-chefs avait été formé, l'École Pénitentiaire supérieure de Fresnes ferme ses portes dès 1934.

Sphère Justice

Date	Structure	Objet
1869	école	recommandation instruction gardiens
1873	école	recommandation instruction gardiens
1875	école	recommandation instruction gardiens
1875	AP	Loi sur le régime cellulaire
1877	AP	Création de la Société générale des prisons
1885	AP	Loi sur la relégation des récidivistes
1885	AP	Loi sur la libération conditionnelle
1891	AP	Loi sur le sursis à l'exécution des peines d'emprisonnement
1893	école de la Santé	Création - ainsi que des écoles élémentaires
1898	AP	Loi sur la protection des mineurs
1908	école de la Santé	fermeture
1911	AP	rattachement de l'Administration Pénitentiaire au ministère de la Justice
1912	AP	Loi créant les tribunaux pour enfants. Responsabilité pénale fixée à 13 ans
1927	école sup. de Fresnes	création
1934	école sup. de Fresnes	fermeture

Préparation au concours de surveillants-chefs (École Pénitentiaire Supérieure de Fresnes).

Réflexion sur l'esprit d'une nouvelle école pénitentiaire

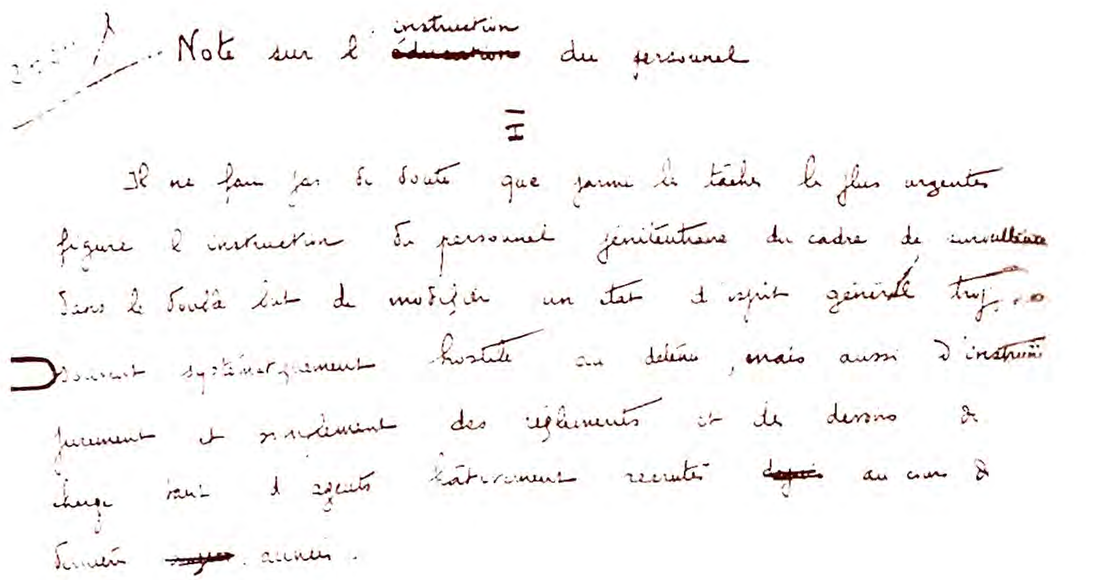

Note sur l'instruction du personnel

II

Il ne fait pas de doute que parmi les tâches les plus urgentes figure l'instruction du personnel pénitentiaire du cadre de surveillance dans le double but de modifier un état d'esprit général trop souvent systématiquement hostile au détenu, mais aussi d'instruire purement et simplement des règlements et des devoirs de leur charge tant d'agents hâtivement recrutés au cours de ces dernières années.

Paul Amor (Attribué) ; 1945, A.N., 0019960279

(Note sur l'instruction du personnel : Il ne fait pas de doute que parmi les tâches les plus urgentes figure l'instruction du personnel pénitentiaire du cadre de surveillance dans le double but de modifier un état d'esprit général trop souvent systématiquement hostile au détenu, mais aussi d'instruire purement et simplement des réglements et des devoirs de leur charge tant d'agents hâtivement recrutés au cours de ces dernières années.)

"Non seulement l'application des principes nouveaux ne peut être laissée à l'improvisation et exige une unité de méthodes mais encore et surtout c'est l'esprit même dans lequel travaille le personnel pénitentiaire qui doit être modifié en tenant compte de l'évolution des idées".
Projet d'organisation d'une école pénitentiaire, 1946.
Archives nationales (anonyme), 0019960279020

A l'issue de la Seconde guerre mondiale, la désorganisation du système pénitentiaire et l'image entâchée d'une prison où se sont commis tortures et détentions politiques rendent propice une réforme des institutions pénitentiaires. Paul Amor, directeur général des services pénitentiaires institue à cette fin une commission présidée par Pierre Cannat. Elle énonce, en mai 1945, quatorze principes qui serviront de base à des réformes instituées progressivement. Si "l'amendement" du détenu prôné par ce texte renvoie plus à une notion de rédemption qu'à une volonté de réinsertion, un effort d'humanisation de la détention est nettement perceptible. La mise en place du régime progressif, la suppression de certaines punitions dégradantes, ainsi que l'instauration d'un service médico-social dans les prisons témoignent de ce souci.

Pour accompagner ces réformes, la création d'une École de formation du personnel pénitentiaire est de nouveau envisagée : "Tout agent du personnel pénitentiaire doit avoir suivi les cours d'une école technique spéciale" (principe XIII).

Cette école ouvre ses portes à Fresnes en octobre 1945. Lui est bientôt adjoint, en 1946, un Centre d'étude réservé au perfectionnement des cadres de l'institution - sous-directeurs et surveillants-chefs - à charge pour eux, de retour dans leur établissement, de transmettre aux surveillants de nouvelles instructions.

L'école de Fresnes

Sphère politique et sociale

An	Date	Evénement
1944	03-juin	gouvernement provisoire de la République Franc. (GPRF)
1944	06-juin	débarquement en Normandie
1944	25-août	libération de Paris
1944	07-nov	Réunion Assemblée consultative élargie aux résistants de l'intérieur
1945	08-mai	capitulation des forces allemandes
1945	04-oct	ordonnance fondant la Sécurité sociale
1945	21-oct	élection de la 1ère Assemblée constituante
1945	13-nov	De Gaulle élu président du GPRF
1946	20-janv	démission du général de Gaulle
1946	02-juin	2nde Assemblée constituante
1946	13-oct	constitution de la IVe République (référendum)
1946	10-nov	élections législatives de la 1ère Assemblée nationale
1947	16-janv	Vincent Auriol président (SFIO)
1948	03-avr	début application plan Marshall
1948	05-juin	Indépendance du Viêtnam
1948	24-juin	début du blocus de Berlin
1948	10-déc	Déclaration universelle des Droits de l'Homme (ONU)
1949	04-avr	Création OTAN
1950	25-juin	début de la guerre de Corée
1951	17-juin	élections législatives (succès du RPF)

Les principes de la Réforme sont ainsi enseignés au sein de deux centres de formation, l'École supérieure de Fresnes - qui s'adresse au personnel de surveillance - et le Centre d'études pénitentiaires, réservé aux cadres et aux éducateurs de l'Administration Pénitentiaire. M. Cannat, inspirateur de la Réforme, y dispense des cours visant à insuffler un nouvel esprit chez les jeunes agents, intégrant la mise en place du régime progressif de détention.

L'école ferme ses portes en 1960, alors qu'un nouveau projet se dessine déjà.

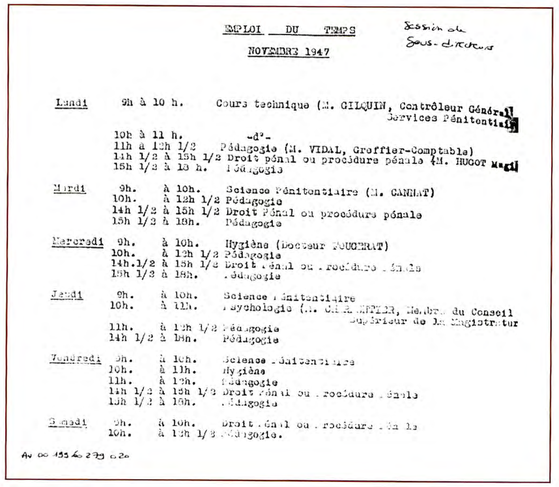

EMPLOI DU TEMPS

NOVEMBRE 1947

Lundi 9h à 10 h. Cours technique (M. GILQUIN, Contrôleur Général Services Pénitentiaires)
10h à 11 h. -d°-
11h à 12h 1/2 Pédagogie (M. VIDAL, Greffier-Comptable)
14h 1/2 à 15h 1/2 Droit pénal ou procédure pénale (M. HUGOT Magistrat)
15h 1/2 à 16 h. Pédagogie

Mardi 9h. à 10h. Science Pénitentiaire (M. CANNAT)
10h. à 12h 1/2 Pédagogie
14h 1/2 à 15h 1/2 Droit Pénal ou procédure pénale
15h 1/2 à 16h. Pédagogie

Mercredi 9h. à 10h. Hygiène (Docteur JOUCHAT)
10h. à 12h 1/2 Pédagogie
14h.1/2 à 15h 1/2 Droit pénal ou procédure pénale
15h 1/2 à 16h. Pédagogie

Jeudi 9h. à 10h. Science pénitentiaire
10h. à 11h. Psychologie (M. CHAMPEIER, Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature)
11h. à 12h 1/2 Pédagogie
14h 1/2 à 16h. Pédagogie

Vendredi 9h. à 10h. Science pénitentiaire
10h. à 11h. Hygiène
11h. à 12h. Pédagogie
14h 1/2 à 15h 1/2 Droit pénal ou procédure pénale
15h 1/2 à 16h. Pédagogie

Samedi 9h. à 10h. Droit pénal ou procédure pénale
10h. à 12h 1/2 Pédagogie.

"Tous les sous-directeurs sont venus là ;
il y a eu 2 sessions, surtout pour entendre
la bonne parole de Cannat (...).
Il voulait insuffler la réforme pénitentiaire".
(Marcel Vesse)

"On faisait venir les
jeunes (...).
Tous les nouveaux,
on a essayé de les mettre
dans le bain de
la réforme.
L'Algérie a stoppé tous
ces efforts de formation.
On décide donc d'ouvrir
une école en Alsace".
(Marcel Vesse)

Jacquart, Fouta, Boudaux, Fanier, Santelle, Roux, Briquet, Lastel, Faure Laplagne, Meazzi, Hillion, Seigneur, Rocheblave, Fèvre, Geoffroy, Carpentier, Guichard, Hénoux, X, Dr Fougerat, Gilquin, Cannat, Charpentier, Hourq, Hugo, Lhermitte.

Promotion de surveillants chefs adjoints
juin 1948

[Fresnes] " Les élèves surveillants, c'était
Mme Mariani qui s'occupait de tout. Il y avait
une directrice et 60 stagiaires (...).
Après il y a eu une adjointe, et après,
M. Bonaldi, quand Mme Mariani est devenue
directrice de la Roquette "
(Marcel Vesse)

Sphère Justice

Date	Structure	Objet
1944	AP	P. Amor Directeur général des services pénitentiaires
1944	AP	création commission de réforme
1945	Justice	création direction de l'Education surveillée
1945	AP	création d'un embryon de service médical des prisons
1945	éducateurs	recrutement et formation des premiers éducateurs (service social prisons réformées)
1945	AP	14 principes fondateurs de la réforme pénitentiaire
1945	école pénitent. de Fresnes	ouverture
1945	AP	fondation du service social des prisons (assistantes sociales ; prisons non réformées)
1946	C.E.P.	création d'un Centre d'Etudes Pénitentiaires (pour les cadres)
1946	AP	ouverture des premières maisons centrales réformées
1946	AP	création des comités d'assistance et de placement des libérés (milieu ouvert)
1947	AP	suppression de certaines mesures disciplinaires dégradantes
1948	AP	mutineries (camps de Noé et Carrère). Départ P. Amor
1949	AP	autorisation de vente en cantine de certaines revues et journaux
1949	éducateurs	font partie d'un nouveau corps de fonctionnaires de l'AP
1950	AP	ouverture d'un centre d'observation psychiatrique à château-Thierry
1951	C.E.P.	installation à Paris, boulevard Raspail
1954	AP	suppression tonte cheveux et port des sabots pour les condamnés
1954	AP	suppression port des fers
1955	surveillants	grève (1957 également)

Une école en Alsace

Sphère politique et sociale

An	Date	Evénement
1953	09-nov	indépendance du Cambodge
1953	23-déc	René Coty président
1954	07-mai	prise de Diên Biên Phu par le Viêt-minh
1954	21-juil	accords de Genève (fin guerre d'Indochine)
1956	02-janv	Elections législatives (succès du Front Républicain)
1956	28-févr	troisième semaine de congés payés
1956	05-nov	expédition franco-britannique à Port-Saïd
1957	25-mars	Création CEE (traité de Rome)
1958	13-mai	insurrection d'Alger
1958	1er juin	investiture de De Gaulle par l'Assemblée nationale
1958	28-sept	constitution Ve République (référendum)
1958	23 et 30 nov	élections législatives
1958	21-déc	De Gaulle président
1959	08-janv	M. Debré 1er ministre
1960	1er Janv	entrée en vigueur du "nouveau franc"
1960	24 janv - 1er fév	semaine des barricades à Alger
1960	13-févr	bombe A, 1ère bombe atomique fran çaise
1961	08-janv	référendum sur l'autodétermination en Algérie
1961	22-avr	putsch des généraux à Alger
1962	18-mars	Accords d'Evian : indépendance de l'Algérie
1962	14-avr	G. Pompidou 1er ministre
1962	28-oct	Référendum : élection du président de la République au suffrage universel

En 1963, Robert Schmelck, directeur de l'Administration Pénitentiaire, charge le Bureau d'études et de la documentation de créer une nouvelle école nationale pénitentiaire. Destinée à former 300 personnes par an, théoriquement divisée en plusieurs sections (formation initiale des surveillants, des secrétaires administratifs et des éducateurs, perfectionnement), l'école s'installe le 7 janvier 1964 dans les locaux du VVF d'Albé (Bas-Rhin), puis d'Obernai (octobre 1964).

Avec peu de moyens, mais beaucoup d'idées, Marcel Vesse met en place l'ÉFPAP (École de Formation des Personnels de l'Administration Pénitentiaire), qui est en fait une école de perfectionnement, accueillant les surveillants-chefs-adjoints.

"On me propose de prendre l'école, pourquoi, je n'en sais rien ; après avoir été directeur d'Oermingen pendant 8 ans, je m'étais intéressé à la formation des éducateurs, parce qu'ils étaient parachutés sans formation eux aussi, une fois Cannat parti".
(Marcel Vesse)

Formation des Surveillants chefs adjoints.

École de formation des personnels de l'administration pénitentiaire - ÉFPAP - Obernai - 1964-1965.

"Avec l'école d'aujourd'hui, et sans ignorer ce qui a été fait avec l'école de Fresnes, la politique de formation a véritablement commencé en 1964".
(Jean-Claude Herenguel)

"Six personnes ont travaillé ensemble pour accueillir nos premiers stagiaires", à Albé. "Voilà comment on a démarré. Et tous les soirs, qu'est ce qu'on fait demain ? Comment on va faire ?".
(Marcel Vesse)

Promotion de surveillants chefs adjoints.

Sphère judiciaire

Date	Structure	Objet
1956	AP	assouplissement isolement des détenus
1958	ONU : "Règles minima"	recommandation instruction personnel pénitentiaire
1958	école	article D. 216 : obligation formation personnel pénitentiaire
1958	surveillants	statut spécial du personnel pénitentiaire (maigre revalorisation salaire surveillants)
1958	AP	probation instituée (exécution différée de la peine avec mise à l'épreuve)
1958	AP	promulgation Code de procédure pénale (livre V : Ière fois missions personnel définies)
1958	éducateurs	création CPAL (ex-comités) : nouveau rôle éducateurs (milieu ouvert). recrutement de contractuels (probation)
1960	école pénitent. de Fresnes	fermeture
1961	AP	choix du site de Fleury-Mérogis pour la nouvelle prison
1962	surveillants	arrivée surveillants Algérie freine recrutement personnel
1962	AP	R. Schmelck réorganise les services centraux de l'AP
1963	école	R. Schmelck charge Bureau d'Etude et de documentation création école nationale
1964	école	ÉFPAP : ouverture au VVF d'Albe puis à Obernai
1964	AP	préfet Raymond Morice directeur AP (rationalisation administrative)
1964	AP	1ère pierre maison d'arrêt des hommes Fleury. Inauguration "CJD" (futur ÉAP)

- L'organisation des stages du cycle 1964-1965:

Parmi les formules proposées par M.VESSE, est retenue la formule D comprenant:

1°- la 3ème session de surveillant chef adjoint (11 semaines dès le début du mois d'octobre),

2°- une session spéciale pour les éducateurs pendant le mois de décembre,

3°- la 4ème session de surveillants chefs adjoints (janvier, février, mars 1965)

4°- 2 sessions spéciales très courtes destinées aux agents de probation contractuels
et aux assistantes sociales (du 21 avril au 14 mai 1965).

AN 960136.0192

Le domaine de Plessis-le-Comte

Sphère politique et sociale

An	Date	Evénement
1962	18 et 23 nov	élections législatives (succés UNR-UDT, de Gaulle)
1965	5 et 19 déc.	De Gaulle réélu président
1966	07-mars	la France se retire de l'OTAN
1967	5 et 12 mars	élections législatives (progression de la gauche)
1967	29-mars	1er sous-marin atomique français (Le Redoutable)
1968	10-11 mai	nuit des barricades
1968	13-mai	grève générale
1968	25-27 mai	Négociations et accords de Grenelle
1968	30-mai	dissolution de l'Assemblée nationale ; manifestation gaulliste aux Champs-Elysées
1968	23 et 30 juin	élections législatives (succès gaulliste)
1968	10-juil	M. Couve de Murville 1er ministre
1968	24-août	1ère bombe H française
1969	28-avr	démission du général de Gaulle
1969	1er et 15 juin	G. Pompidou élu président
1969	21-juin	Chaban-Delmas 1er ministre

En 1961, l'Administration Pénitentiaire acquiert le domaine de Plessis-le-Comte, soit 180 hectares situés dans la commune de Fleury-Mérogis, en Essonne. Jusqu'alors connue pour avoir accueilli une célèbre dynastie d'hommes de loi et de gouvernement, les Joly de Fleury - quatre Procureurs généraux, un Président à mortier, un ministre des Finances[1] - la bourgade de Fleury deviendra célèbre par l'implantation sur son territoire du plus grand établissement pénitentiaire de France.

Effectuée afin de compenser la surpopulation ou la vétusté des prisons de Paris et de la Région parisienne, la construction de ce complexe pénitentiaire s'échelonne de 1962 à 1973.

Le Centre provisoire de détention pour jeunes détenus, destiné à désengorger Fresnes, est réalisé à partir de 1962. Inauguré le 6 mai 1964 par Robert Schmelck et Jean Foyer, Garde des Sceaux, le Centre est fermé peu après. Les locaux désertés accueillent dès le mois d'avril 1965 l'ÉFPAP de Marcel Vesse, rebaptisée École d'Administration Pénitentiaire (ÉAP).

"La propriété a été achetée pour le compte de l'Administration.
En 1964, le Centre de jeunes détenus était en construction. Enfin, on a dit "Centre de jeunes détenus", on n'a eu des jeunes détenus que pendant 2 mois peut-être.
L'école est arrivée en 1965".
(René Rodriguez)

L'ÉAP s'installe donc dans neuf pavillons - six pour l'hébergement, deux pour le logement du personnel, un pour l'administration - et quatre baraques métalliques, les "fillods", qui abritent salles de cours et de sport, cuisine et restaurant. Seuls la grille d'enceinte et les barreaux scellés aux fenêtres des pavillons, qui disparaîtront peu à peu, rappellent la prime vocation de ces locaux.

1- Voir l'article de René Davoine, *"La cité de Thémis. Fleury et son histoire"*. La Rotonde, journal des visiteurs de prison, n° 8 et 9, juin-juillet 1993.

"Quand on est arrivé ici en 1965, le bâtiment central n'existait pas, il y avait du grillage et des barbelés, des œilletons aux portes, des grilles aux fenêtres.
Il a fallu "dépénitentiariser" l'établissement (...).
Pendant un moment donné, les cours en groupes avaient lieu dans les pavillons et dans les baraques fillod, le restaurant aussi"
(Marcel Vesse)

"Les baraques fillod ont été construites en même temps que le Centre de jeunes".
"C'étaient des terrains marécageux. Automatiquement, même en été, vous aviez l'eau à même pas 20 cm.
On était toujours dans la boue".
(René Rodriguez)

Sphère Justice

Date	Structure	Objet
1965	école	ÉFPAP transférée à Fleury (CJD) prend le nom d'ÉAP
1966	école	inauguration ÉAP
1966	AP - école	nouveau statut personnel pénitentiaire
1967	école	mise en service bâtiment central
1967	AP	création des DPS "détenus particulièrement surveillés" - vague sécuritaire
1967	éducateurs	1ère promotion
1968	AP	inauguration maison d'arrêt des hommes Fleury-Mérogis
1971	formation continue	organisation formation professionnelle : obligation nationale
1971	AP	création du groupe information sur les prisons (GIP) : Foucault, Domenach, Vidal-Naquet
1971	AP	révolte de la centrale de Toul
1971	AP	affaire de Clairvaux : Buffet et Bontemps, suivie de grèves de la faim et du travail
1971	AP	autorisation lecture presse quotidienne
1972	AP	révolte prison de Nancy
1972	AP	rapport de R. Schmelck sévère pour directeur prison de Toul
1972	AP	création d'une commission d'application des peines dans chaque établissement
1972	AP	autodissolution GIP, création CAP (comité d'action des prisonniers)

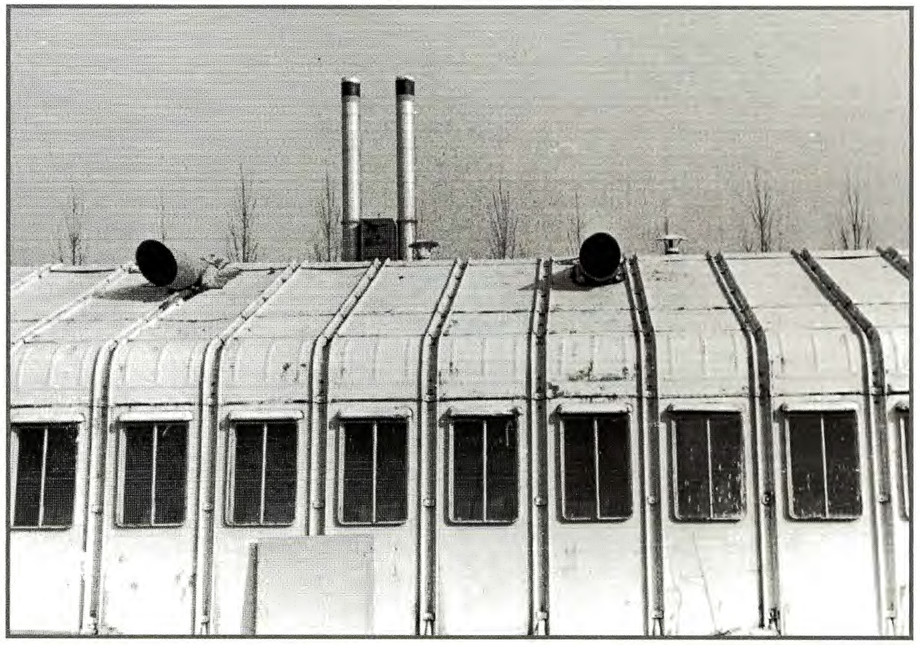

Baraque fillod.

Fiche Biographique
Marcel Vesse

"On ne peut pas faire autrement que d'aimer son boulot".
(Marcel Vesse)

Marcel Vesse, directeur régional honoraire des services pénitentiaires, directeur de l'ÉAP - 1964-1977. *(Photo SCERI - DAP)*

"J'ai plus été un directeur formateur qu'un directeur administrateur".
(Marcel Vesse)

Né le 25 Avril 1921 à TOURCOING (59)

06-11-1942	nomination comme commis auxiliaire à la Maison Centrale de LOOS (pour éviter le S.T.O.)
26-06-1944	greffier-comptable à la direction régionale des services pénitentiaires de LILLE
13-01-1947	sous-directeur à la direction régionale des services pénitentiaires de STRASBOURG
21-12-1950	sous-directeur aux prisons de FRESNES, chargé de l'Hôpital Central des prisons
28-01-1953	sous-directeur faisant fonction de directeur à la Prison-École d'OERMINGFN (67)
06-02-1960	directeur de la Prison-École d'OERMINGEN
27-03-1961	directeur de la Maison Centrale de POISSY
26-12-1962	directeur de la Maison Centrale de MELUN
01-01-1964	détachement pour la création de l'École d'Administration Pénitentiaire dans le Bas- Rhin
11-09-1965	directeur de l'École d'Administration Pénitentiaire à FLEURY-MEROGIS
01-06-1974	directeur régional à l'École d'Administration Pénitentiaire à FLEURY-MEROGIS
01-01-1977	directeur régional des services pénitentiaires à BORDEAUX
01-08-1985	affectation à l'inspection des services pénitentiaires
26-07-1986	admission à la retraite par limite d'âge

Et l'Ecole d'Administration Pénitentiaire ouvre ses portes...

Sphère politique et sociale

An	Date	Evénement
1972	07-juil	P. Messmer 1er ministre
1973	4 et 11 mars	élections législatives (succès de la majorité)
1974	02-avr	mort de Pompidou
1974	5 et 19 mai	V. Giscard d'Estaing élu président
1974	27-mai	J. Chirac 1er ministre
1974	25-juin	majorité électorale et civile à 18 ans
1975	17-janv	loi autorisant l'I.V.G.
1976	25-août	R. Barre 1er ministre
1977	13-juin	préretraite à 60 ans dans le secteur privé
1978	12 et 19 mars	élections législatives (succès majorité)
1981	10-mai	F. Mitterrand président
1981	21-mai	P. Mauroy 1er ministre

L'École d'Administration Pénitentiaire est inaugurée le 10 janvier 1966 par Paul Morice, directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Portée par la volonté de Marcel Vesse, l'ÉAP se lance progressivement dans la sélection et la formation initiale du personnel de cette Administration : surveillants, éducateurs, agents de probation, secrétaires administratifs, commis. La section de perfectionnement, peu développée, et la section documentation complètent cette nouvelle école où tout est à inventer.

"Fin 1966, on a commencé par la formation continue pour après ne faire que de la formation initiale".
"J'ai répondu oui à l'école pour des actions de perfectionnement, je n'avais pas dit oui pour des actions initiales, or l'école de perfectionnement est devenue une école de formation initiale".
(Marcel Vesse)

Paul Morice et Marcel Vesse - 10 janvier 1966.

"C'est le statut de 1966 qui rend la formation statutairement obligatoire, donc inscrite dans un texte réglementaire, et c'est à partir de cette date là qu'on doit former les élèves, les éducateurs... Tout ce qui s'est fait avant relevait de la bonne volonté de certains directeurs de l'AP".
(Jean-Claude Herenguel)

Sphère Justice

Date	Structure	Objet
1973	formation continue	application aux agents de l'Etat de la loi FC 1971
1973	AP	inauguration maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis
1974	école	lancement d'un programme d'extension
1974	formation continue	création école de perfectionnement à l'ÉAP
1974	formation continue	école de perfectionnement inaugurée par J. Lecanuet
1974	AP	mutinerie centrale de Clairvaux
1974	AP	mutinerie centrale de Nîmes ; 19 juil-5 août, 9 établissements saccagés
1974	surveillants	débuts grèves surveillants
1974	AP	gouvernement annonce mise en chantier d'une réforme pénitentiaire (lois 1974-75)
1975	école	extension architecturale confiée au CESI (cabinet d'architectes)
1977	école	extension bâtiment central, nouveaux bâtiments (K et L), gymnase
1977	AP	nouveau statut personnel pénitentiaire
1977	directeurs	concours de sous-directeur ouvert aux personnes extérieures
1978	AP	création peines de sûreté ; restriction pouvoirs JAP

Fiche Pédagogique
La Réforme de 1975

A partir de 1971, les mutineries se succèdent dans les prisons françaises (Toul, Nancy...). L'opinion publique, alertée par des groupes de pression tel le Groupe Information sur les Prisons (Foucault, Domenach, Vidal-Naquet), s'émeut des conditions de détention qui y règnent. Aussi, le milieu politique est-il obligé de se saisir du problème des prisons. Un premier assouplissement des conditions de détention est opéré en 1972, suivi par la création en 1974 d'un Secrétariat d'État à la Condition Pénitentiaire, dirigé par Hélène Dorlhac.

Cependant, de violentes mutineries (Clairvaux, Nîmes) et la grève du personnel pénitentiaire, en 1974, motivent de nouveaux aménagements, connus sous le terme général de "Réforme de 1975" - modification de textes accompagnée d'une circulaire et d'une note explicatives.

Alors que la réforme initiée par Paul Amor soulignait le nécessaire amendement moral du détenu, obtenu grâce au régime progressif, les nouvelles instructions misent sur la pression sociétale comme vecteur de responsabilisation du détenu. Ce dernier ne doit plus être extrait de la société, physiquement et symboliquement (coupe de cheveux, costume carcéral...) pour développer une autre personnalité, mais au contraire rester le plus possible en contact avec le monde extérieur en vue de sa resocialisation.

Le délinquant n'est plus l'objet d'un jugement moral, mais d'une sanction. En serrant la main d'un détenu, le président Giscard d'Estaing témoigne de cette évolution, perceptible également dans la neutralisation de certains termes : la "punition" devient "sanction disciplinaire".

Utiliser la force d'intégration de la société, c'est établir avec celle-ci des relations qui permettent au détenu de s'y mieux réinsérer. Courrier illimité, introduction de revues, radio, télévision, "cantinage", permissions de sortie dès le tiers de la peine effectuée sont des mesures qui procèdent de cette volonté resocialisante. Mesures qui impliquent plus de travail pour les surveillants, qui doivent désormais s'efforcer d'établir un contact avec les détenus.

A la suite de cette réforme, l'ÉAP se voit donc chargée de recruter plus d'élèves, qu'il convient de former à de nouveaux modes relationnels.

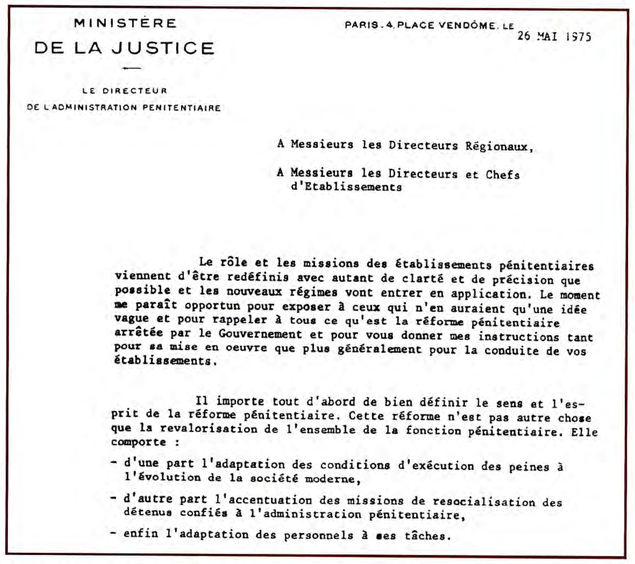

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

LE DIRECTEUR
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

PARIS. 4, PLACE VENDÔME. LE 26 MAI 1975

A Messieurs les Directeurs Régionaux,

A Messieurs les Directeurs et Chefs d'Etablissements

Le rôle et les missions des établissements pénitentiaires viennent d'être redéfinis avec autant de clarté et de précision que possible et les nouveaux régimes vont entrer en application. Le moment me paraît opportun pour exposer à ceux qui n'en auraient qu'une idée vague et pour rappeler à tous ce qu'est la réforme pénitentiaire arrêtée par le Gouvernement et pour vous donner mes instructions tant pour sa mise en oeuvre que plus généralement pour la conduite de vos établissements.

Il importe tout d'abord de bien définir le sens et l'esprit de la réforme pénitentiaire. Cette réforme n'est pas autre chose que la revalorisation de l'ensemble de la fonction pénitentiaire. Elle comporte :

- d'une part l'adaptation des conditions d'exécution des peines à l'évolution de la société moderne,
- d'autre part l'accentuation des missions de resocialisation des détenus confiés à l'administration pénitentiaire,
- enfin l'adaptation des personnels à ses tâches.

Jacques Mégret, directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Fiche Biographique
Pierre Campinchi

"Je disais toujours aux élèves : l'important c'est l'écoute".

Pierre Campinchi, directeur régional honoraire des services pénitentiaires, directeur de L'ÉNAP - 1977 - 1984.

"L'ÉNAP est à la fois une école d'application et de formation, comme Saint-Cyr pour l'armée".

Né le 19 février 1922 à ANIANE (34).

01/03/1943	: Instituteur de l'éducation surveillée
1945	: greffier, Direction Régionale de MONTPELLIER
1948	: économe, ENSISHEIM
1950	: concours de sous-directeur, détaché au Ministère (rédacteur)
1955	: directeur des prisons de LYON
1957	: directeur de la Maison Centrale de RIOM, réouverture pour détenus du FLN
1966	: directeur Maison Centrale de CAEN
02/11/1970	: directeur de FLEURY-MEROGIS
Juin 1974	: nommé directeur régional
Juillet 1975	: directeur régional de BORDEAUX
01/01/1977	: directeur de l'ÉNAP
Octobre 1984	: retraite

Fiche Pédagogique
Discours de Robert Badinter
ÉNAP 1er décembre 1981

Vers le décloisonnement

En mai 1981, la majorité présidentielle change et Robert Badinter, avocat, devient ministre de la Justice. Dès le 9 octobre 1981 est adoptée la loi sur l'abolition de la peine de mort. Deux mois plus tard, le nouveau ministre se rend à l'ÉNAP et prononce un discours où il entend "développer les grandes orientations de ce que sera l'action à conduire dans les années à venir[1]" en ce qui concerne l'Administration Pénitentiaire.

Robert Badinter - Amphithéâtre de l'ÉNAP 01.12.81.

Pour Robert Badinter, cette dernière ne doit pas fonctionner de manière autonome, détachée des contingences politiques et sociales qui régissent la "Cité". En effet, "l'Administration Pénitentiaire, la vôtre, ne peut pas demeurer étrangère aux transformations, et aux transformations qui sont profondes, de notre société (...). Il est exclu de traiter les questions pénitentiaires indépendamment de celles relatives à la politique criminelle ou à l'ensemble de la politique de la Nation. C'est un élément au milieu du Tout, dont il est indétachable".

Ses réformes tendent à humaniser et à moderniser le milieu carcéral : développement des peines de substitution (TIG), amélioration des conditions de détention (suppression des Quartiers à Sécurité Renforcée), et enfin décloisonnement de l'Administration Pénitentiaire. Pour le Garde des Sceaux et Mme Ezraty, directrice de l'Administration Pénitentiaire, l'ouverture et la transparence constituent des enjeux propres à favoriser la revalorisation de la fonction et du monde pénitentiaires.

A l'humanisation des conditions de détention, répond le net souci de préserver la mission sécuritaire de l'Institution. En effet, si "la sécurité (...) dépend en définitive, d'abord, de la capacité de perception, de l'intuition humaine, de l'intelligence de l'agent", la mission de garde, "première mission" de l'Administration Pénitentiaire, vise à assurer la sécurité par l'amélioration même de ces conditions de détention. En atténuant les tensions au sein des établissements, cet adoucissement favorise en fait la sécurité.

"M. Badinter est venu plusieurs fois à l'école. Il a fait un célèbre discours lors de la clôture de la 100e promotion de surveillants", le 1er décembre 1981.

Par ces prises de position, R. Badinter espère retrouver "une sorte de cohérence dans la politique pénale, ne pas avoir d'un côté les intentions proclamées, et de l'autre les actions divergentes". Il veut réellement appliquer dans les faits la réforme de 1975, sans que les changements politiques successifs mettent en péril l'équilibre entre surveillance et réinsertion.

L'ÉNAP va expérimenter le décloisonnement souhaité par la Chancellerie, en nouant des liens avec l'extérieur, que ce soit par le biais du recrutement de nouveaux personnels, ou par l'organisation de stages hors institution.

1- Discours prononcé à L'ÉNAP, 1er décembre 1981. Document audiovisuel, ÉNAP.

Fiche Biographique
Jean-Claude Herenguel

"Les années 1984,1985,1986 furent certainement les plus heureuses de ma vie pénitentiaire. Si j'ai connu d'autres bonheurs, celui de diriger l'ÉNAP fut total. Et j'ai toujours été reconnaissant envers Mme Ezraty (directrice de l'Administration Pénitentiaire) de sa confiance lorsqu'elle me confia la direction de l'École".
(Jean-Claude Herenguel)

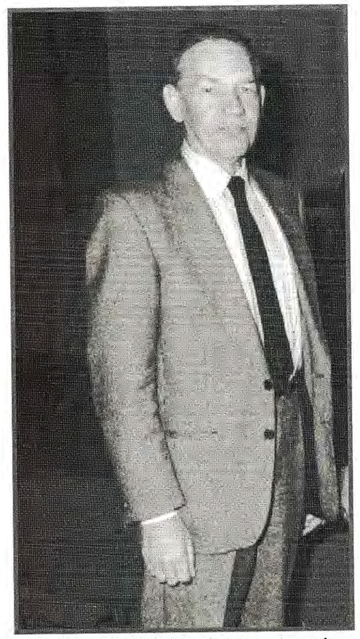

Jean-Claude HERENGUEL, directeur régional honoraire des services pénitentiaires - Directeur de l'ÉNAP - 1984 - 1987.

Jean-Claude HERENGUEL - Formateur d'élèves surveillants, 1969.

"Outre le souvenir fort d'avoir travaillé avec une équipe de collaborateurs de qualité, dont la compétence et la fidélité ne me firent jamais défaut, j'ai conservé en mémoire le souci permanent que j'avais de mener à bien ma mission en équilibrant la formation initiale et la formation continue".
(Jean-Claude Herenguel)

Né le 22 janvier 1937à Bergues (Nord)

1959	entre dans l'Administration Pénitentiaire. Carrière d'abord administrative dans les services économiques, judiciaires et comptables
1959	poste à SAINT-MARTIN-DE-RE
1963	poste à FORT-DE-FRANCE
1965	poste à OERMINGEN
1967	concours de chef de service pénitentiaire donnant accès au personnel de direction
1968	chef de service responsable de formation à l'ÉAP
1975	sous-directeur de la Maison Centrale de SAINT-MAUR
1979	poste à l'Administration centrale (Sous-direction de la Réinsertion)
1980	directeur de la Maison Centrale de POISSY
1983	directeur de la Maison d'arrêt de LA SANTE
1984	directeur de l'ÉNAP
1987	directeur régional des services pénitentiaires de LYON
1991	poste à l'Administration centrale (adjoint au chef de l'Inspection)
1997	retraite

"Les ministres sont tous passés à l'ÉNAP..."
(M. Vesse)

Sphère politique et sociale

An	Date	Evénement
1981	14 et 21 juin	élections législatives (succès socialiste)
1981	9 octobre	abolition de la peine de mort
1982	28 janvier	adoption de projet de loi sur les nationalisations
1983	06 avril	plan de rigueur par ordonnances
1984	24 juin	manifestation en faveur de l'enseignement privé
1984	17 juillet	L. Fabius 1er ministre
1985	10 juillet	sabotage du Rainbow Warrior par la DGSE, Auckland
1986	16 mars	élections législatives (succès RPR-UDF)
1986	20 mars	J. Chirac 1er ministre, 1ère cohabitation
1988	08 mai	F. Mitterrand réélu président
1988	5 et 12 juin	élections législatives (succès gauche)
1988		M. Rocard 1er ministre

De Jean Foyer à Michel Vauzelle, de René Pleven à Henri Nallet, Jean Lecanuet, Robert Badinter, Jacques Toubon ou Alain Peyrefitte, de nombreux Gardes des Sceaux se sont déplacés à l'école, témoignant de leur intérêt pour la formation du personnel pénitentiaire.

Ces visites, organisées lors d'inaugurations de section ou de bâtiment, ou de prises de fonction d'une nouvelle promotion de surveillants, représentent souvent pour les ministres de la Justice l'occasion de réaffirmer ou même de définir les grandes orientations de la politique pénitentiaire de la France.

Visite de René Pleven (1969), accueilli par Marcel Vesse et les élèves surveillants.

Jean Lecanuet et Hélène Dorlhac, secrétaire d'état à la condition pénitentiaire (1974).

Henri Nallet (1991).

Michel Vauzelle et Georges Camps, directeur de l'ÉNAP (1993).

Sphère Justice

Date	Structure	Objet
1978	AP	création peines de sûreté ; restriction pouvoirs JAP
1981	AP	suppression peine de mort
1983	AP	nouvelles peines de substitution (dont TIG : plus grand rôle pour éducateurs)
1983		suppression port de la casquette
1986	Educateurs	réforme des CPAL : création des fonctions de directeur de probation
1986	AP	création des services médico-psychologiques régionaux
1986	AP	premier protocole d'accord avec le ministère de la Culture et celui de la Jeunesse et des Sports
1987	AP	programme des 15 000 (A. Chalandon) 13 000 en sept. 1988
1987	AP	création des antennes de lutte contre la toxicomanie
1988	AP	grèves surveillants (ainsi qu'en février et septembre 1989)
1989	AP	rapport Bonnemaison
1989	AP	élaboration d'un plan de modernisation de l'AP
1989	Ecole	création du Conseil national de la formation

Jacques Toubon. ÉNAP, Août 1995, sortie 134e promotion. *(Photo SCERI - DAP)*

De constructions en inaugurations

En 1967, soit deux années après l'installation de l'École d'Administration Pénitentiaire à Fleury, un indispensable bâtiment central vient compléter les locaux existants. Il abrite un amphithéâtre de 180 places, sept salles de cours, une salle à manger de 200 places ainsi que la cuisine et ses dépendances.

Libérées, les baraques métalliques accueillent alors le service de la reprographie, la salle de judo-self-défense et le stand de tir, aménagé par les services techniques de l'école.

Salle de cours dans le bâtiment central.

Salle de cours dans une baraque fillod.

Amphithéâtre.

"Le restaurant était là où il y a la reprographie actuellement, dans une fillod".
(René Rodriquez)

Foyer des élèves.

Restaurant dans une fillod.

"Avant le self, on servait avec un chariot, des tables de 8".
(Ariane Alventoza)

L'École d'Administration Pénitentiaire a su progressivement mettre en place les différentes activités qui lui étaient assignées, sélection, préparation aux examens, formation. Au milieu des années 1970, l'école accueille d'importantes promotions de surveillants et d'éducateurs, et par là même s'enrichit de nouveaux formateurs.

Pour s'adapter à ce développement, une nouvelle extension des locaux s'avère nécessaire. Commencés en 1976, les travaux se poursuivent jusqu'en 1978. Le bâtiment central s'étoffe en abritant un véritable accueil, de nouvelles salles de cours ainsi qu'un restaurant et des cuisines restructurés et agrandis. Des bâtiments d'hébergement s'y adjoignent, augmentant la capacité de logement de l'ÉAP.

En 1979, l'inauguration du gymnase par le ministre de la Justice Alain Peyrefitte consacre cette extension.

Extension du bâtiment central.

"Entre 1976 et 1977, il y a eu l'agrandissement du bâtiment central, la cafétéria, deux nouveaux bâtiments d'hébergement...".
(Marcel Vesse)

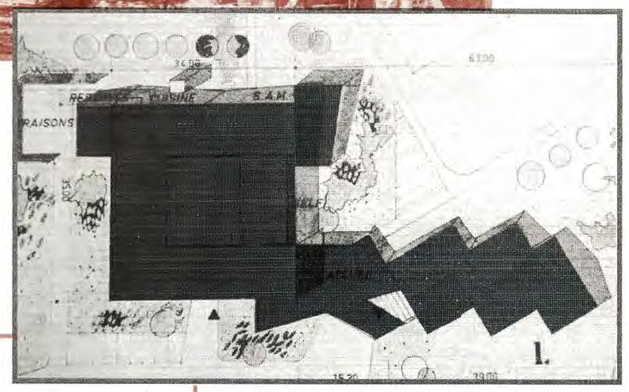

Plan du bâtiment central.

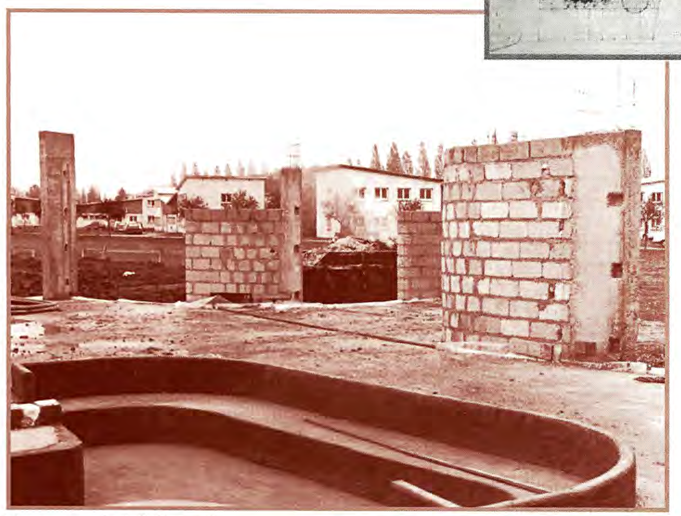

Construction du hall d'accueil.

Construction des bâtiments K et L.

"Le gymnase a été inauguré par le Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte en 1979".
(Pierre Campinchi)

Construction du gymnase.

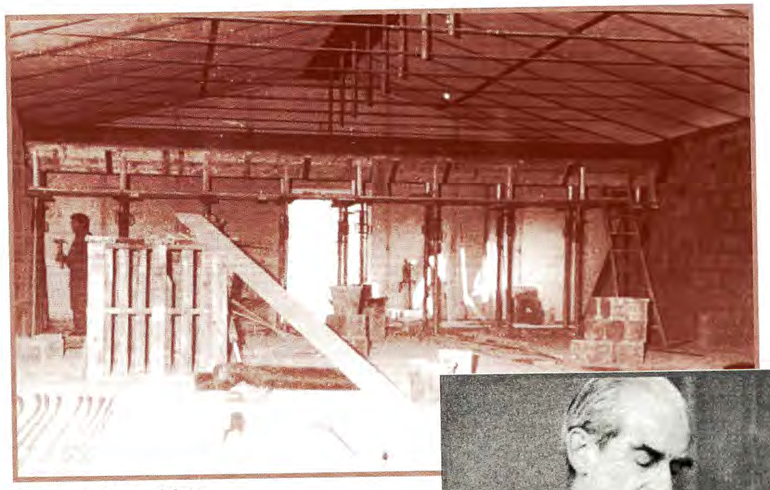

Construction du stand de tir.

Alain Peyrefitte, Ministre de la Justice - 1979.

Les sites de Juvisy-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge

En 1987, M. Chalandon, Garde des Sceaux, lance le "Programme 13 000", qui prévoit la création de nouveaux établissements pénitentiaires pour faire face à la surpopulation pénale. En quatre années, l'école doit former près de six mille élèves surveillants - 2198 pour la seule année 1990. Le ministère de la Justice met à la disposition de l'ÉNAP deux anciens sites de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, situés à Juvisy-sur-Orge et Savigny-sur-Orge, non loin de Fleury.

Dotés de salles de cours, d'un amphithéâtre (Savigny), de restaurants et de cuisines, les deux annexes augmentent également sensiblement la capacité d'hébergement de l'ÉNAP, qui a su par là même s'adapter aux flux nécessaires à la poursuite des objectifs fixés par l'Administration centrale.

Pavillon d'hébergement à Juvisy.

"Les sites de Juvisy et Savigny ont été affectés à l'ÉNAP en 1987, à cause des grosses promotions d'élèves surveillants, recrutés à la suite du Programme 13 000.
Ils appartenaient à la Protection judiciaire de la jeunesse, et ils ont été donnés à l'Administration Pénitentiaire".
(Pierre Dubois)

Bâtiment à Savigny.

"Juvisy, Savigny, c'était tout dégradé, c'était à l'abandon, quand on l'a repris. En 3 mois de temps, on l'a remis en état".
(René Rodriguez)

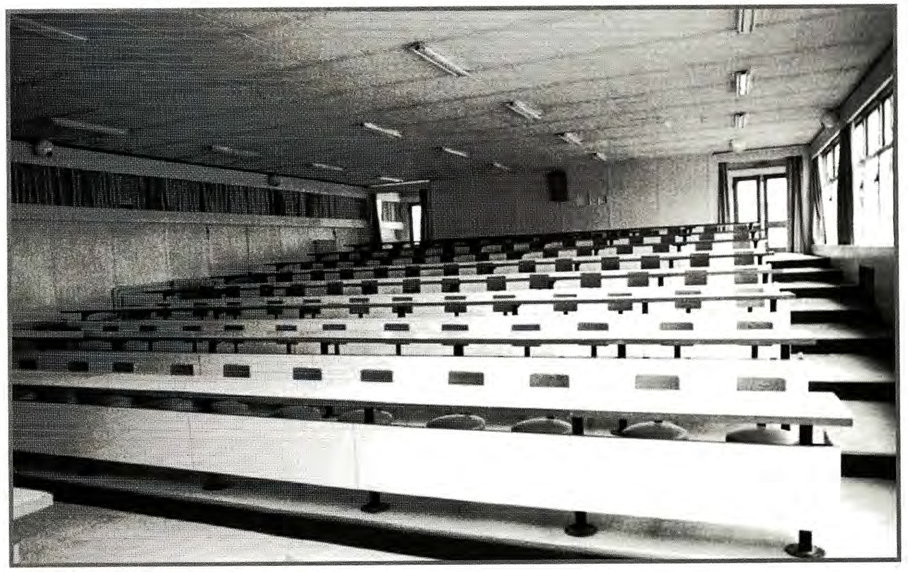

Amphithéâtre de Savigny.

L'École aujourd'hui...

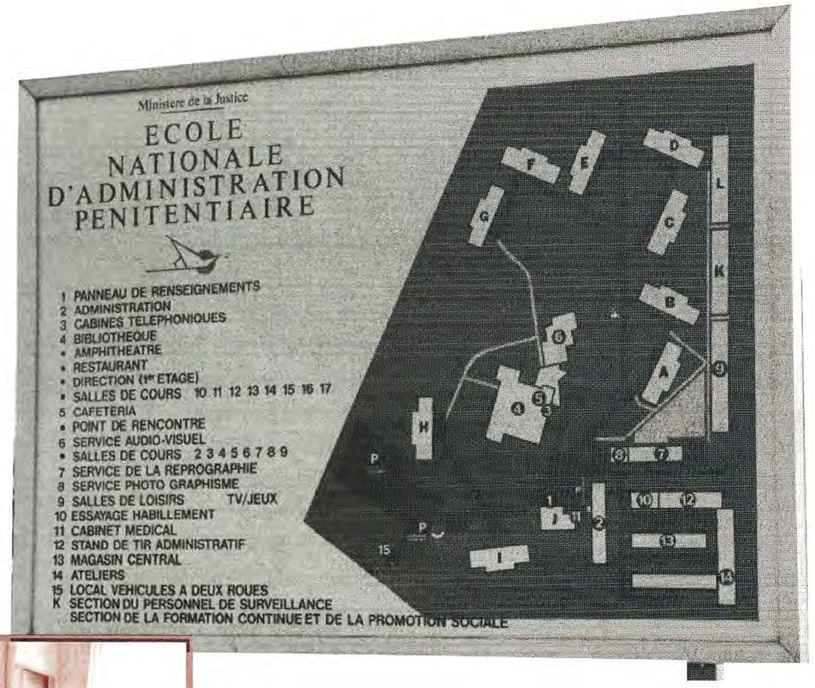

Accueil des élèves.

Cafétéria.

La bibliothèque - salle de documentation.

Le self.

"Le hall d'accueil devient lieu de culture".

Café littéraire : François Courtine, directeur de la recherche et Loïc Wacquant, sociologue - 22/11/99.

"Le temps de l'école
est un moment privilégié,
où on n'est pas avec
la population pénale,
où on a le temps de la réflexion,
où on rencontre
des collègues, avec
lesquels on peut se
détendre un petit peu...".
(Jean-Claude Herenguel)

La bibliothèque - Salle de lecture.

Café littéraire : un public attentif - 22/11/99.

Une école, un personnel...

Dans les années 1960-70, le personnel de l'ÉAP - devenue ÉNAP, École Nationale d'Administration Pénitentiaire par arrêté du 20 juillet 1977 - est relativement réduit. Composé essentiellement de formateurs, d'agents administratifs ou techniques, il est issu des divers corps de l'Administration Pénitentiaire. Surveillants, Premiers surveillants, secrétaires administratifs, sous-directeurs, chefs de service, composent ce petit groupe dont les souvenirs évoquent avec bonheur l'ambiance chaleureuse et industrieuse qui l'animait.

Participant avec enthousiasme au constant défi de la nouveauté, le personnel de l'école contribue à créer l'identité propre de l'école, lien socialisant de tous les jeunes agents de l'Administration Pénitentiaire.

Le service reprographie.

"Les surveillantes
portaient des blouses blanches.
A la reprographie,
cela nous arrangeait
car on ne se salissait pas !
J'ai porté la cape aussi...".
(Yvonne Lacroix)

Les cuisines.

"On participait aussi bien
au bonheur qu'au malheur
des collègues.
C'était un noyau sain".
(Ariane Alventoza)

"Quand il y avait des pots, Pierrot Renard,
le cuisinier, finissait par sortir son accordéon,
et il jouait... On s'amusait !".
(Yvonne Lacroix)

"M. Vesse, après les réceptions,
quand tout le monde partait,
il était tellement content de nous,
qu'il s'asseyait avec nous. S'il restait
du gâteau, il nous offrait le champagne,
il nous remerciait et il mangeait
le gâteau avec nous".
(Ariane Alventoza)

"Mme Giraud travaillait au restaurant.
C'était notre chef. Elle était à la caisse
enregistreuse, parce que ceux qui voulaient
du supplément de vin, elle les faisait payer,
et elle faisait les cafés. Quand elle voyait que
ça s'animait un peu, elle attrapait son sifflet :
prrrouuu ! ! ! ! ! Elle sifflait.
"Un peu de silence !" C'était comme les enfants,
pour le silence".
(Ariane Alventoza)

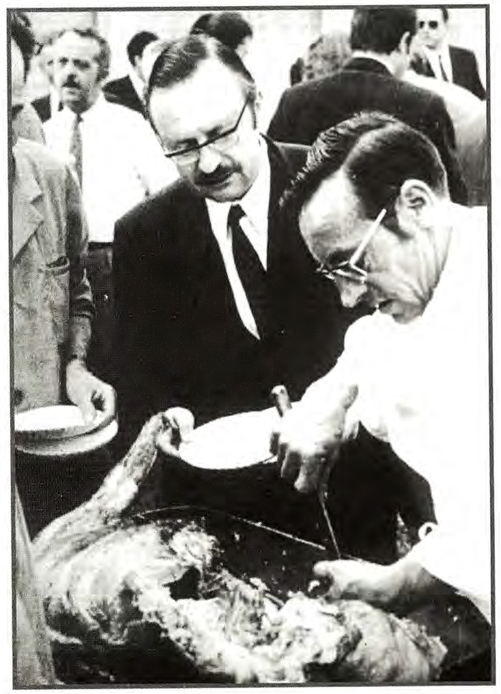

Méchoui.

L'ouverture

A la fin des années 1970, Mme Guinegagne, MM. Métoudi et Tarin, issus de l'Education nationale, s'intègrent au personnel de l'ÉNAP en tant que conseillers en formation. Signe d'ouverture vers l'extérieur, de plus en plus d'universitaires interviennent à l'école. C'est à l'un d'entre eux, Guy Casadamont, qu'est proposé le poste de directeur des études en 1982. Tournant historique, symbolique : une personnalité non pénitentiaire prend en main la formation des agents de cette administration.

"Les conseillers en formation ont fait un très gros travail à l'école, ils étaient très appréciés".
(Pierre Campinchi)

L'ÉNAP au Salon de l'Etudiant - 1987.

"Nommer une assistante sociale responsable de la section des personnels socio-éducatifs témoignait de cette volonté d'ouverture pratiquée par M. Campinchi et Mme Ezraty".
(Bernadette Hillemand)

La diversité du rapport à la culture, le dissensus dans le rapport à la peine, et la pluralité des personnels pénitentiaires, disent assez la complexité des questions abordées dans ce colloque. Aussi, notre ambition, ici et maintenant, se bornera-t-elle à la formulation - déplacée - d'une hypothèse de travail. Nourrie au contact d'un travail effectué auprès des délégués régionaux à la formation des personnels pénitentiaires,(1) cette hypothèse pourra apparaître déplacée eu égard au thème même de ces Rencontres. Vue de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, cette hypothèse apparaît plutôt élémentaire, elle peut être formulée en ces termes : la culture à l'endroit des détenus, a pour envers la professionnalisation comme culture pour les personnels pénitentiaires.

Guy Casadamont "Les personnels pénitentiaires, la peine et la culture : l'avers et l'envers d'une professionnalisation ?" Rapport Introductif aux travaux de la Commission : "La place des personnels pénitentiaires dans l 'intervention culturelle", lors des Rencontres Internationales sur "La culture en milieu carcéral", à Reims, le 31 mai 1985, extrait.

"L'arrivée de M. Casadamont comme directeur des études résulte également de ce courant d'ouverture de l'école sur le monde extérieur - d'ouverture de la prison sur le monde extérieur. La formation suivait la politique de l'Administration centrale (...), mais nous avions une grande liberté de contenu. C'est l'interaction entre l'ÉNAP et l'Administration centrale qui est intéressante".
(Bernadette Hillemand)

Guy Casadamont et Francis Blondieau - Amphithéâtre de l'ÉNAP.

A propos de Guy Casadamont : "C'était une ouverture appréciable, un sang neuf, une vue plus panoramique de l'instruction".
(Pierre Campinchi)

La formation des élèves surveillants

En 1966, le nouveau statut du personnel de surveillance établit le recrutement des surveillants sur la base de la sélection. Deux soucis président à cette évolution : aligner le recrutement du personnel pénitentiaire sur celui d'autres administrations, et revaloriser par ce biais l'image des surveillants.

La première promotion d'élèves surveillants en formation initiale se constitue le 6 janvier 1966. Le programme de cette formation a été pensé par les formateurs eux-mêmes, des gradés ayant l'expérience du terrain. L'accent est mis sur la connaissance des matières juridiques et l'acquisition des techniques de sécurité (self-défense, secourisme).

De dix semaines, la durée de la scolarité sera peu à peu portée à quatre mois. Alternent stages pratiques et présence à l'école.

1ère promotion d'élèves surveillants - 6 janvier 1966

"Les élèves surveillants avaient le gradé formateur avec eux, il dormait d'ailleurs dans le même bâtiment, tandis que les éducateurs étaient seuls dans leur internat qui était un peu bordélique".
(Marcel Vesse)

"Il y a toujours eu 5 promotions par an, parfois 4, lorsque la scolarité durait 4 mois".
(Pierre Dubois)

Extrait du programme de formation des élèves surveillants - 1974.

Titres du programme

Titre II - Le métier de surveillant

21 - Découverte du métier

La journée du surveillant

Les différentes tâches du surveillant

Tenue, uniforme, comportement général

Les incidents pénitentiaires

- les évasions et tentatives d'évasion
- les trafics
- les mouvements collectifs
- les agressions contre le personnel
- les agressions contre les détenus
- les suicides

22 - Le surveillant et la sécurité des prisons

La sécurité des prisons

Les moyens matériels pour assurer la sécurité

Les actes de la sécurité

- les fouilles (des personnes, des locaux)
- les contrôles d'effectifs
- l'usage de la force

Les situations dangereuses

- le service des portiers
- les postes de sécurité extérieure et l'usage des armes
- le service de nuit

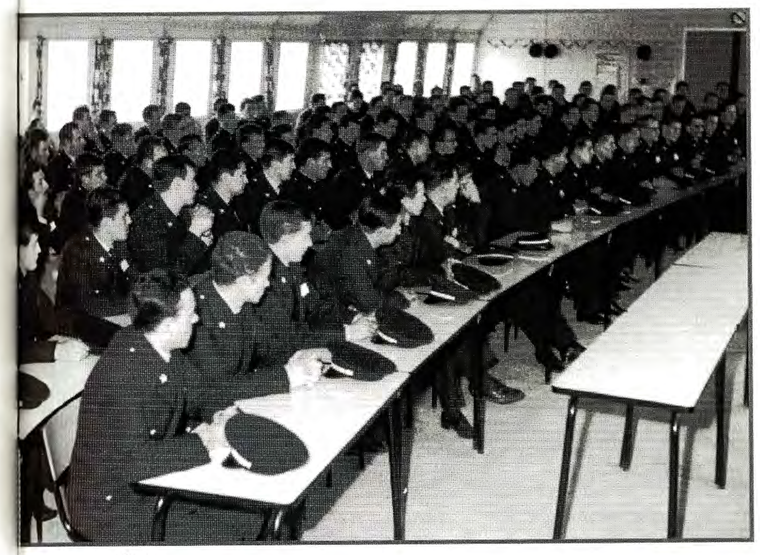

Cours.

Compétition de judo.

Élèves surveillantes.

L'allongement de la scolarité des élèves surveillants et la redéfinition des matières qui leur sont enseignées participent à la modernisation de l'Administration Pénitentiaire. Le Conseil national de la formation, créé en 1989, établit en mai 1991 un nouveau programme de formation initiale des surveillants, étalé sur huit mois. Deux périodes de stage - un en maison d'arrêt ou établissement pour peine, l'autre en milieu extérieur (foyer d'insertion, centre hospitalier spécialisé, services de police et de gendarmerie) - alternent avec un enseignement où les sciences juridiques côtoient les sciences humaines et la communication. Le développement d'une meilleure connaissance de la population incarcérée témoigne d'une volonté institutionnelle affirmée : le surveillant, vecteur de la relation quotidienne, s'affirme comme acteur privilégié de la resocialisation du détenu. Premier régulateur des tensions internes, le surveillant doit développer en permanence sa capacité à comprendre, à réagir et à informer.

Si le BEPC est le diplôme requis pour se présenter au concours de surveillant, le niveau scolaire des élèves depuis quelques années est en moyenne beaucoup plus élevé : 85% possèdent le baccalauréat et parmi eux, 35% ont un diplôme de l'enseignement supérieur (DEUG, BTS, licence ou maîtrise).

En 1994, la formation initiale du nouveau corps des chefs de service pénitentiaire est mise en place. Personnels d'encadrement, les CSP peuvent être appelés à diriger une maison d'arrêt.

124ème promotion d'élèves surveillants - groupe B - 1991.

"Un formateur est en général un gradé de l'administration, qui a une expérience professionnelle des établissements (...). En 1974, il y avait 6 formateurs à la section du personnel de surveillance ; on était passé à 27 en 1987, lors du plan Chalandon, quand il y a eu le Programme des 13 000".
(Pierre Dubois)

Cours de secourisme.

4 - OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

La formation des nouveaux agents vise d'emblée leur participation aux missions assignées par la loi du 22 JUIN 1987 au service public pénitentiaire: "Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire.Il est organisé de manière à mesurer l'individualisation des peines."

Au sein de leur administration, ces fonctionnaires participent, en conséquence au service public de sécurité en étant plus particulièrement chargé de la surveillance des détenus, dans le respect de la dignité humaine et dans la perspective de leur retour à la vie libre.

Compte tenu de ce cadre général d'intervention, le dispositif de formation initiale vise à l'acquisition des capacités nécessaires à l'accomplissement des tâches confiées aux surveillants qui se déclinent en:

- Connaissances à acquérir, traçant le cadre juridique et réglementaire du métier de surveillant et lui apportant une capacité de réponse.

- Techniques à apprendre, permettant à l'agent d'effectuer les tâches qui lui sont confiées et d'assurer la sécurité au sein des établissements.

- Comportements à adopter, favorisant la dimension relationnelle de cette profession et préparant l'élève à sa participation effective au sein de l'équipe pluridisciplinaire qui intervient auprés des personnes incarcérées.

"Les promotions ont évolué en quantité et en qualité.
En 1998, plus d'un tiers des élèves surveillants avaient une maîtrise, une licence ou un DEUG, et 90 % avaient le bac".
(Pierre Dubois)

"A partir de 1991, aux matières traditionnelles - droit, tir, secourisme, sport - s'ajoutent la psychologie, la sociologie, la communication (...), ce qui a apporté une image nouvelle de l'Administration Pénitentiaire".
(Pierre Dubois)

Elèves surveillants.

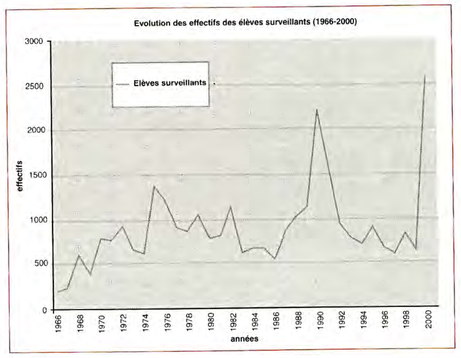

sources :
- Rapport général sur l'exercice, DAP, 1966-1991.
- Rapport annuel d'activité, DAP, 1992-1997.
- ÉNAP

*chiffre prévisionnel

La formation des élèves directeurs

De 1971 à 1977, les élèves externes chefs de service des établissements pénitentiaires bénéficient d'une formation initiale adaptée à leur nombre. Les très faibles effectifs des premières promotions - 1 à 3 élèves - ne permettent pas la mise en place d'une formation spécifique, et les élèves assistent à des cours destinés à d'autres corps de l'Administration Pénitentiaire. Cependant, les 5e et 6e promotions (1975-76), plus étoffées, bénéficient d'un programme particulier.

En 1977, le nouveau statut des personnels pénitentiaires prévoit le recrutement d'élèves sous-directeurs, par le biais d'un concours largement ouvert aux externes. La réforme est vécue dans la continuité, les élèves chefs de service de la sixième promotion sont intégrés au corps des sous-directeurs, alors que la première promotion d'élèves sous-directeurs, recrutée en 1977, prend le nom de septième promotion. La nouvelle formation s'étend sur vingt-quatre mois, la première année étant davantage axée sur des apprentissages théoriques, et la seconde consacrée aux stages pratiques dans les établissements pénitentiaires ainsi que dans des services en relation avec ces établissements.

"C'était une période d'intense bouillonnement.
Jean-Marc Erbès s'intéressait beaucoup à la formation,
il a donné une grande impulsion à l'école".
(Francis Blondieau)

ENSEIGNEMENTS E.N.A.P

-Culture institutionnelle.
-Droit pénal, procédure pénale.
-Réglementation pénitentiaire.
-Droit administratif, contentieux administratif.
-La fonction publique.
-La gestion administrative et budgétaire.
-Organisation du travail.
-Sociologie.
-Eléments de criminologie clinique.
-Eléments de psychologie.
-Eléments de psychiatrie.
-Animation des équipes professionnelles.
-Gestion de la violence.

STAGES

-Découverte d'un établissement pénitentiaire.
-Découverte d'une collectivité territoriale.
-Stage professionnel en maison d'arrêt.
-Stage professionnel en établissement pour peine.
-Stage de découverte des services régionnaux.
-Stage d' apprentissage professionnel.
-Journées d'études.
-Rencontre avec l'Ecole supérieure Nationale de Police.
-Rencontre avec l'Ecole Nationale de la Magistrature.

Programme de formation des élèves directeurs - 1977.

"C'est Jean-Marc Erbès qui a mis en place cette ÉNAP,
qui a fait des recrutements de corps de direction
qui étaient remarquables. Avant c'était des
chefs de service... Mais lui attachait beaucoup
d'importance au recrutement du personnel
de direction". *(Bernadette Hillemand)*

La formation théorique entend préparer les élèves sous-directeurs à leurs futures fonctions. Hommes et femmes de relation, d'autorité et de gestion, ils sont initiés aux sciences humaines et juridiques, à la communication, à l'animation d'équipe aussi bien qu'à la gestion financière et administrative. Appelés à travailler en collaboration avec des partenaires extérieurs, la session inter-écoles organisée chaque année ainsi que différents stages hors institution pénitentiaire les sensibilisent aux problématiques inhérentes à leurs futurs interlocuteurs (police nationale, gendarmerie, magistrats, professionnels de la santé...).

Nommés "directeurs" suite au décret du 29 juillet 1998 relatif au statut particulier de ce corps de l'Administration Pénitentiaire, la vingtaine d'élèves qui compose en moyenne chaque promotion doit posséder, pour le concours externe, les diplômes exigés pour présenter le concours de l'Ecole nationale d'administration (licence, diplôme des Instituts d'études politiques...). Cependant, le niveau universitaire des élèves directeurs ne cesse de s'élever, la plupart d'entre eux étant titulaire d'une maîtrise, d'un diplôme du troisième cycle ou possédant même une expérience de doctorant.

30ème promotion des élèves directeurs 1999.

"Nous avons inauguré les voyages à l'étranger des sous-directeurs.
Le premier a eu lieu en 1978, en Angleterre. Nous y sommes allés avec
Jean-Marc Erbès, et Joseph Sciamma le psychologue (...).
Pendant ces voyages, il y avait une ambiance très agréable. En rentrant,
les élèves rédigeaient un rapport collectif".
(Pierre Campinchi)

La formation du personnel d'insertion et de probation

Le 21 février 1967, une commission chargée de définir le rôle et la formation des éducateurs se réunit sous la présidence de M. MORICE, directeur de l'Administration Pénitentiaire. Trois axes principaux présideront au programme de cette formation : connaissance de l'homme (psychologie, sociologie), fait délinquantiel (criminologie, droit) et fait éducatif (pédagogie). Avec les élèves éducateurs, qui introduisent les idéaux propres à l'époque, l'ÉAP s'ouvre à la mixité dès la seconde promotion. Hommes et femmes, cols roulés et uniformes : les personnels vecteurs de l'insertion et de la garde vont désormais se côtoyer.

Les élèves éducateurs sont alors formés aux méthodes permettant la mise en place du régime progressif. Cependant, les réformes successives visant à humaniser les conditions de détention (permissions de sortie au tiers de la peine...), à développer les peines de substitution, appellent une première refonte des programmes en 1983. La formation prend alors plus en compte la dimension socialisante de l'éducateur, interface entre la "Cité" et le milieu carcéral.

Élèves CIP 2000.

1) L'EDUCATEUR, PRATICIEN GENERALISTE DE LA RELATION GLOBALE

Le terme de "globalité" induit le fait que la formation doit non seulement privilégier l'apprentissage de la conduite d'actions socio-éducatives orientées sur les personnes (situation duelle ou de groupe), et qui ont des effets "thérapeutiques", mais elle doit aussi favoriser l'apprentissage de conduites d'actions sur le tissu social, l'environnement, les systèmes, les institutions...

Les capacités nécessaires sont de :

- pouvoir effectuer une analyse de l'institution dans laquelle l'éducateur travaille et des institutions avec lesquelles il est amené à travailler.

- pouvoir se situer par rapport aux institutions ; pouvoir apprécier sa marge d'autonomie et se placer dans une position permettant d'exercer une "influence" sur elles.

- pouvoir organiser une action socio-éducative ; pouvoir obtenir l'accord des personnes utiles et des collaborateurs nécessaires à son projet ; pouvoir définir les moyens appropriés, et être capable d'évaluer son action.

Cette orientation de la formation nécessite d'être informé sur la politique sociale globale.

Extrait du rapport sur le recrutement et la formation initiale des éducateurs de l'Administration Pénitentiaire - DAP 1983.

Évolution du nombre des élèves CIP.

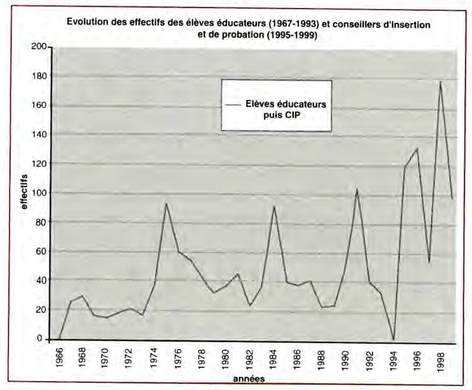

5e promo de CIP.

sources :
- Rapport général sur l'exercice, DAP, 1966-1991.
- Rapport annuel d'activité, DAP, 1992-1997.
- ÉNAP

Oh ! Combien de jeunes gens au regard sûrs
Sortiront des prisons par un beau matin.
D'avoir appris à vivre, y croire et travailler
Pour ressembler à ceux qui font l'humanité.

L'œilleton, n°2, janvier 1969. Revue des élèves éducateurs de la 2ème promotion.

Exerçant aussi bien en milieu ouvert (préparation des décisions de justice à caractère pénal, exécution, suivi et contrôle des mesures alternatives à l'incarcération) qu'en milieu fermé (suivi des détenus, organisation d'activités socio-éducatives), les éducateurs voient leur statut changer en 1993. La première promotion des "conseillers d'insertion et de probation" se réunit en 1995. Avec le projet d'exécution de peine (PEP), le CIP participe aux mesures d'individualisation des peines, en tenant compte des caractéristiques pénales et familiales du détenu - collaborant davantage avec le personnel de surveillance dont les qualités d'observation sont essentielles.

Même si le concours de recrutement des élèves CIP n'exige qu'un diplôme de premier cycle, leur niveau universitaire est plus proche de la maîtrise et du DEA ou du DESS. A l'ÉNAP, leur sont dispensés des enseignements juridiques, auxquels s'adjoignent l'enseignement des sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, criminologie, histoire) et les activités sportives. Tout comme les élèves directeurs, les élèves conseillers d'insertion et de probation rendent un mémoire de fin de formation qui nécessite une approche des techniques de recherche et un suivi méthodologique. Le projet d'action collective (PAC) demandé à chaque élève requiert, quant à lui, un travail proche de leurs futures pratiques professionnelles.

Pendant la première année de formation alternent cours et stages pratiques de découverte auprès de services pénitentiaires, judiciaires, sociaux et administratifs. L'année suivante, l'élève effectue un stage professionnel auprès d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) en alternance avec des cycles de formation comprenant des modules d'enseignement directement en lien avec la pratique professionnelle (toxicomanie, Sida, délinquance sexuelle, écrits professionnels, entretien, etc.).

Créés par décret du 13 avril 1999, les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation assurent, au niveau départemental, le suivi des personnes condamnées, tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé. Cette instance unique remplace les anciens Comités de probation et d'assistance aux libérés (CPAL) et les services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires. Ce regroupement permettra au CIP d'effectuer un travail plus cohérent avec la personne placée sous main de justice qui n'a plus qu'un seul interlocuteur. De plus, la dimension départementale du SPIP permet une meilleure articulation de la mission de réinsertion de l'Administration Pénitentiaire avec les politiques publiques de droit commun en matière d'action sociale.

Les chefs de service d'insertion et de probation (CSIP) sont les adjoints du directeur d'un Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Recrutés par concours interne, leur formation dure un an. Management, administration publique, droit et politique pénitentiaire composent un corpus théorique enseigné en alternance avec des stages de mise en situation professionnelle. La réalisation d'un projet d'action et la rédaction d'une étude en rapport avec leurs futures fonctions d'encadrement valident leur formation.

La formation du personnel administratif et technique

Comptables et économes de l'Administration Pénitentiaire ne bénéficiaient d'aucune formation avant que l'ÉAP ne se charge de l'organiser à partir de 1970. La formation initiale des secrétaires administratifs se déroule alors sur une période de 13 à 18 semaines. Connaissance de la justice pénale, techniques générales de l'administration et techniques de gestion pénitentiaire constituent le corpus de cette nouvelle formation.

La section des personnels administratifs et techniques prend bientôt toute sa place dans l'organisation de l'ÉNAP. Proposant une formation aux attachés d'administration et d'intendance - désormais recrutés par le biais des Instituts régionaux d'administration - et aux secrétaires administratifs, l'école dispose d'un éventail de trois cent stages pratiques destinés aux personnels techniques, du cuisinier au chef de travaux.

UNE FORMATION ÉVOLUTIVE

Dans le cadre de l'évolution constante des métiers du personnel technique de l'administration pénitentiaire, la formation est conçue pour répondre aux besoins d'intégration et d'adaptation des personnels dans un univers complexe et changeant.

■ Elle est essentiellement articulée autour de quatre axes :
- un tronc commun de connaissances de l'institution ;
- une formation d'adaptation à l'emploi et de préparation à la prise de fonction, centrée sur la spécificité des tâches et des niveaux de responsabilité ;
- l'acquisition de connaissances et de techniques administratives (gestion, comptabilité et procédure pénale) ;
- la formation aux spécificités pénitentiaires en maintenance, et notamment en matière de sécurité et d'encadrement des publics difficiles.

■ Cette formation, tour à tour dispensée en interne ou par des prestataires publics et privés, évolue au même rythme que celui du contenu des métiers du personnel technique de l'administration pénitentiaire.

"Les métiers de l'administration pénitentiaire : les personnels techniques". DAP - Sceri décembre 1996 - (extrait).

"L'important, dans la formation, c'est de réussir à faire rentrer toutes les catégories de personnel. Parce que pendant très longtemps, tous les personnels n'ont pas eu de formation, comme on ne pouvait pas tout faire, on sacrifiait quelqu'un. Et pendant longtemps, on a sacrifié les personnels administratifs".
(Jean-Claude Herenguel)

"Nous n'avions jamais fait de formation des personnels administratifs.
Les greffiers, les comptables, les économes, c'es-à-dire toute l'administration, la charpente, c'est essentiel... Et bien ces gens-là, pendant des années et des années, ils n'ont pas eu de formation".
(Jean-Claude Herenguel)

DES QUALITÉS ET DES APTITUDES

Le métier des personnels administratifs de l'administration pénitentiaire requiert de réelles qualités humaines et des compétences administratives.

■ Responsables de la gestion administrative, économique et financière dans les services régionaux et dans les établissements pénitentiaires, les personnels administratifs doivent témoigner, en permanence, de leurs capacités de gestion, de leurs connaissances des textes et des règlements, de leur rigueur, de leur sens de l'initiative et de leurs qualités relationnelles. L'évolution des métiers de l'administration générale en milieu pénitentiaire suppose une capacité à la polyvalence et à l'adaptation, compte tenu de l'éventail des fonctions proposées : ressources humaines, greffe, économat, budget, comptabilité. Ces compétences sont particulièrement nécessaires pour l'exercice des fonctions d'encadrement, d'animation, de coordination et de contrôle.

"Les métiers de l'administration Pénitentiaire : les personnels administratifs". DAP - Sceri décembre 1996 - (extrait).

La formation continue

Si l'école a mené exclusivement lors de ses premières années d'existence (1964-1966) des actions de perfectionnement, la formation initiale devint par la suite une priorité. C'est au cours des années soixante-dix et quatre-vingt que s'élabore un dispositif de formation continue propre à l'Administration Pénitentiaire.

Dès 1974, le Garde des Sceaux, Jean Lecanuet, inaugure une École de perfectionnement au sein de l'ÉAP. Cependant, c'est sous l'impulsion de Jacques Mégret, directeur de l'Administration Pénitentiaire, que l'Agence pour le développement de l'éducation permanente du ministère de l'Éducation nationale (ADEP) rédige en 1976 un rapport sur la formation continue.

S'inspirant de ses conclusions, l'Administration Pénitentiaire crée un dispositif déconcentré de formation professionnelle, placé sous l'autorité des neuf directeurs régionaux qui sont aidés par un délégué à la formation du personnel. Dans chaque région, les établissements sont rassemblés au sein de groupements rayonnant autour d'un établissement "d'appui" (GRETAP) qui dispose de locaux pédagogiques, où exercent un ou plusieurs formateurs issus du personnel de surveillance.

La formation continue représente un enjeu essentiel pour l'Administration Pénitentiaire, qui, à cette époque, se doit à la fois d'expliquer les nouvelles méthodes de travail liées à l'humanisation des conditions de détention, et gérer chez les cadres le croisement de générations aux expériences souvent très différentes. Pour les agents, le perfectionnement est aussi un vecteur qui permet de s'approprier l'évolution des représentations du monde carcéral.

"Il fallait mettre en place la section de formation continue. J'ai chargé Francis Blondieau de ce travail".
(Pierre Campinchi)

Formation des chargés d'applications informatique.

"On a créé à l'époque les GRETAP. L'école avait pour mission de recruter les formateurs des différents personnels, qui allaient dans les GRETAP".
(Pierre Campinchi)

En 1985, l'Administration Pénitentiaire, forte d'une nouvelle évaluation de la formation continue réalisée par l'ÉNAP, les directeurs régionaux et le cabinet de conseil Interface, ouvre à Marseille le Centre inter-régional de formation, à vocation multicatégorielle.

Le mouvement de modernisation de l'Administration Pénitentiaire comprend un renforcement de cette formation continue. En 1994, la création de Conseils régionaux de formation s'inscrit dans une perspective de développement des structures de formation déconcentrées. Devenue une des priorité de l'Administration Pénitentiaire, la formation continue permet aux agents d'intégrer les évolutions au sein de leurs métiers respectifs, mais également d'acquérir une distanciation nécessaire à une meilleure analyse des rapports au sein de la détention.

Outre de courts stages professionnalisants de portée nationale, qui recouvrent l'ensemble des métiers de l'Administration Pénitentiaire, mais plus spécifiquement les cadres, la sous-direction de la Formation continue prend en charge la formation à un nouvel emploi (chefs d'établissement, directeurs de service d'insertion et de probation, directeurs techniques), les formations d'adaptation à une nouvelle fonction (agents affectés en Quartier mineurs), les formations aux fonctions spécialisées (personnels administratifs et techniques, développés à la page précédente), ainsi que la formation initiale et continue de tous les acteurs de formation (formateurs, formateurs occasionnels, tuteurs…).

Réorganisée en septembre 1999, concomitamment à la Direction de l'Administration Pénitentiaire et à la Sous-direction des Ressources Humaines (1998), la sous-direction de la Formation continue de l'ÉNAP s'est vue confier un rôle de coordination fonctionnelle et opérationnelle au sein du dispositif national de la formation continue. De ce fait, elle anime les réunions de coordination au plan national, en veillant à la mise en cohérence des projets de formation entre l'ÉNAP et les Directions Régionales des Services Pénitentiaires.

D'une manière générale, la formation continue permet d'accompagner les politiques de déconcentration et les politiques sectorielles telles que l'amélioration des relations sociales, la prévention des risques sanitaires, l'informatisation des services[1]…

"Dans mon passage à l'école, les difficultés étaient surtout de développer les relations avec l'extérieur et surtout la formation continue. Si certains directeurs régionaux développaient la formation, certains ne faisaient rien du tout (…). Il vaut mieux équilibrer, et qui doit équilibrer, c'est l'Administration centrale. Qui doit aussi veiller à l'équilibre, c'est l'école. Il faut un système de concertation entre l'école, la centrale et les directeurs régionaux".
(Jean-Claude Herenguel)

Mémento pour la préparation à l'examen du premier surveillant. 1970.

1- 1 A ce sujet, voir Assemblée nationale, n°1865. Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi de finances pour 2000. Tome VI, JUSTICE, services pénitentiaires et PJJ. Par André GERIN, député. 14 octobre 1999.

La réorganisation de l'ÉNAP

Sphère politique et sociale

An	Date	Evénement
1991	16 mai	E. Cresson 1er ministre
1992	2 avril	P. Bérégovoy 1er ministre
1993	21 et 28 mars	élection législatives (succès droite)
1993	29 mars	E. Balladur 1er ministre. 2ème cohabitation
1995	7 mai	J. Chirac président
1995	17 mai	A. Juppé 1er ministre
1997	25 mai et 1er juin	dissolution de l'Assemblée nationale. Elections législatives (succès gauche)
1997	2 juin	L. Jospin 1er ministre. 3ème cohabitation

L'école a formé en 1998 plus de 2500 personnes, en formation initiale comme en formation continue. Les nombreuses créations d'emplois prévues augmenteront sensiblement ce chiffre dans les prochaines années[1].

Ces perspectives, auxquelles s'ajoutent la délocalisation de l'ÉNAP à Agen au mois d'août 2000, décidée dans le cadre du comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 20 septembre 1994, ont conduit la direction de l'Administration Pénitentiaire à faire réaliser un audit pédagogique et organisationnel de l'école.

A partir de ses conclusions, plusieurs objectifs ont été définis : faire de l'école un lieu d'enseignement avec ses propres capacités de production, rendre les formations plus proches des pratiques professionnelles, en lien avec le référentiel emploi-formation, et mettre en place des parcours individualisés de formation adaptés à un public d'adultes et de professionnels.

En découle un nouvel organigramme, qui transcende les anciennes sections des différents corps de personnel. La Direction des enseignements est chargée de traduire dans la formation les orientations nationales et les réformes de l'institution sur la base du référentiel emploi-formation, créant les programmes de formation initiale et continue, tout en se chargeant du suivi pédagogique des élèves sur le terrain.

La Direction de la recherche et de la diffusion regroupe les activités de recherche, d'individualisation des parcours de formation, d'animation scientifique, de diffusion de documents pédagogiques et de suivi des politiques partenariales et internationales avec les universités et les autres écoles.

Cette réorganisation, générant de nombreuses créations de postes, notamment contractuels, est complétée par le futur statut d'établissement public administratif qui, à partir du 1er janvier 2001, conférera davantage d'autonomie à l'ÉNAP.

1- A ce propos, consulter Assemblée nationale n°1865, op. cit, p.18-19.

Le Premier Ministre

N° 4028/SG

Paris, le 17 MARS 1994

Monsieur le Ministre d'Etat,

En réponse à la lettre que je vous ai adressée le 19 janvier 1994 pour que puisse être soumis prochainement à la concertation un nouveau programme de transferts d'emplois publics en dehors de Paris, vous avez proposé les cinq opérations suivantes :

- l'école nationale de l'administration pénitentiaire,
- le bureau de la nationalité,
- le service de la nationalité du tribunal d'instance de Paris,
- le centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse,
- divers services de la direction de l'administration générale.

A ce stade, sans préjuger les conclusions de la mission sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat, ces propositions recueillent mon accord.

Je vous invite, conformément à la procédure définie par le dernier comité interministériel d'aménagement du territoire, à demander aux responsables des services ou organismes concernés d'entreprendre dès maintenant les études de faisabilité de ces différentes opérations et d'engager la concertation avec les personnels.

.../...

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE
Ministre d'Etat, garde des sceaux
ministre de la justice

Vos propositions de calendrier et de villes d'accueil seront adressées ou confirmées au ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales dans le délai de deux mois. Elles seront accompagnées d'un exposé des contraintes juridiques, des éventuelles difficultés à surmonter et d'une première évaluation du coût des opérations. Pour ce qui concerne les villes d'accueil, vous veillerez à prendre en considération la synthèse des travaux des préfets de région.

J'appelle votre attention sur le fait que le Gouvernement arrêtera ses décisions au mois de juin. Il n'est donc pas souhaitable que des engagements soient pris à l'égard de telle ou telle collectivité avant cette échéance.

Je souhaite, enfin, que la réflexion sur ce thème soit poursuivie au sein de votre département et que vous me fassiez part, en complément des projets énoncés ci-dessus, de toute opération nouvelle qui vous paraîtrait réalisable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de mes pensées les meilleures et les plus cordiales.

Edouard Balladur

Edouard BALLADUR

AN 9504620010

Sphère Justice

Date	Structure	Objet
1991	AP	grèves surveillants (et 1992-93)
1991	AP	Plan d'action de l'AP (1991-93) : réflexion sur missions et méthodes
1991	surveillants	nouveau plan de formation
1993	CIP	statut des personnels d'insertion et de probation
1993	CIP	création des services unifiés (milieu ouvert, milieu fermé)
1994	AP	réforme confiant aux hôpitaux la mission de soins en milieu pénitentiaire
1995	CSIP	organisation formation (modifiée en 1997)
1995	CIP	organisation scolarité CIP
1998	Ecole	nouvelle organisation de l'ÉNAP
1999	CIP	création des SPIP

La délocalisation de l'ÉNAP dans des locaux neufs situés sur les communes d'Agen et de Boé, approuvée par le personnel, consacre cette plus grande autonomie, choix d'une Administration Pénitentiaire modernisée, pour qui la formation est une priorité. Mais si la fonction symbolique de la délocalisation apparaît importante, l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, d'abord installée à Albé, à Obernai puis à Fleury-Mérogis, n'en a pas moins toujours été "irréductible à l'espace de détention. L'école - c'est sa vocation - sera toujours hors détention ; si de la détention elle ne prétend pas être le point d'inflexion, elle est, assurément, l'un de ses points de réflexion"[2].

ÉNAP Agen - Pose de la première pierre. Pierre Méhaignerie, Garde des Sceaux - Paul Chollet, Maire d'Agen - 19 janvier 1995 *(Photo Sceri - DAP)*

"Le déplacement géographique de l'école doit être perçu comme une symbolique du changement".
(Philippe Pottier)

2 -Guy Casadamont, "Des triangles dans des cercles", in Etude, ÉNAP, 1987, p. 83.

Chantier de L'ÉNAP à Agen

Directeurs de L'ÉAP et L'ÉNAP de Fleury-Mérogis

Marcel Vesse	1er janvier 1965	31 décembre 1976
Pierre Campinchi	1er janvier 1977	30 septembre 1984
Jean-Claude Herenguel	1er octobre 1984	8 mars 1987
Daniel Philippon	9 mars 1987	15 janvier 1989
Dominique Fetrot	16 janvier 1989	11 avril 1989
Georges Camps	12 avril 1989	1er octobre 1995
Francis Lintanff	2 octobre 1995	31 août 1998
Patrick Mounaud	1er septembre 1998	

(De gauche à droite) :
Marcel Vesse, Daniel Philippon, Pierre Campinchi, Jean-Claude Herenguel, Georges Camps
- Direction Régionale de Rennes - 1993

Collaborations

Conception
Bénédicte Mercier
assistée de Kathy Ftaïs, Yves Sauthieux

Maquette
Monique Armant

Entretiens
Pierre Campinchi, Jean-Claude Herenguel, Marcel Vesse,
Directeurs régionaux des services pénitentiaires

Francis Blondieau, Patrice Bonhomme, Guylaine Hervy-Perreau
Directeurs des services pénitentiaires

Bernadette Hillemand, Philippe Pottier, Patrick Wardenski, Jean-François Cau, Pierre Dubois,
Bernard Hourcau, René Rodriguez, Yvonne et Serge Lacroix, Ariane et André Alventoza

Prêt de documents
Francis Blondieau, Pierre Campinchi, Christian Carlier,
René Davoine, Jean-Claude Herenguel, Bernard Hourcau,
Marcel Vesse.

Documents audiovisuels
Patrick Metail (photographie)
Éric Piquet-Pellorce (vidéo)
Le personnel du service de la reprographie (ÉNAP)

Imprimerie : Normandie-Roto
Editeur : ÉNAP
Photos de couverture: Agence Sygma, ÉNAP et SCÉRI
Dépôt légal : 2e trimestre 2000
ISBN : 2-110920-69-6